Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 074-217400431-20261109-D2026_110907-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- **en exercice : 29**
- **présents : 24**
- **votants : 27**

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 03/11/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à JANIN Josette, YATTOCHANE Halima a donné procuration à HASSAN Jérôme, MEÏER Marie-José, MOICHON Nathalie a donné procuration à MOICHON Marine, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : Jean-Michel GIRAULT

D2026_110907

OBJET : Amortissement d'une indemnité de renégociation de la dette de 2016

Rapporteur : Pierre DUPERRIER

La commune a procédé à la renégociation des prêts référence AR010541 et TF 9128899 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes en 2007, emprunts considérés comme toxiques basés sur des indices incertains (UDS/CHF).
Cette opération a entraîné une indemnité de renégociation d'un montant de 1'336'507.72€, comptabilisée sur le compte 4817 « Indemnités de renégociation de la dette », selon le référentiel M57.
Afin de répartir cette charge sur plusieurs exercices, il a été prévu de l'étaler sur 12 exercices, de 2016 à 2027.
Les crédits nécessaires à son amortissement devront être prévus au budget. Le mécanisme d'étalement donne lieu aux écritures comptables correspondantes, notamment entre le compte 4817 et le compte 796 pour la constatation de l'étalement (passé en 2016), puis entre les comptes 681 et 4817 pour l'amortissement annuel (soit 111 '375.64€).

Cet étalement aurait dû apparaitre dans la délibération D2016-061306 du 13/06/2016. Il vous est proposé de régulariser cette dernière en validant l'échéancier ci-dessous.

Année	Amortissement
2016	111 375,64
2017	111 375,64
2018	111 375,64
2019	111 375,64
2020	111 375,64
2021	111 375,64
2022	111 375,64
2023	111 375,64
2024	111 375,64
2025	111 375,64
2026	111 375,64
2027	111 375,68
Total à étaler	**1 336 507,72**

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 074-217400431-20261109-D2026_110907-DE

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
-le budget de l'exercice en cours ;

Considérant :
-Que cet étalement aurait dû apparaitre dans la délibération D2016-061306 du 13/06/2016
-La nécessité de répartir cette charge de 1'336'507.72€ sur plusieurs exercices,
-Qu'il a été prévu de l'étaler sur 12 exercices, de 2016 à 2027.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- D'accepter l'amortissement de l'indemnité de renégociation tel que présenté ci-dessus
-De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN

Le secrétaire,

Jean-Michel GIRAULT